

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 233

présenté par
Mme Adam, M. Bloche, Mme Guinchard, M. Néri, M. Blisko, M. Zanchi
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 13 de cet article, supprimer les mots : « et de dépistage précoce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.